

No. 46001/ 595



Ambassade Royale de Thaïlande
10, Rue Léon G. Damas
Fann Residence
B.P. 3721 - DAKAR

AVIS

L'Ambassade Royale de Thaïlande à Dakar informe le public que l'Ambassade ne délivre les visas qu'en faveur des ressortissants des pays de sa juridiction que sont le **Sénégal, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Burkina Faso, la Cote d'Ivoire, le Mali, le Togo, le Cabo Verde, le Libéria, la Sierra Leone, le Gabon, le Niger.**

Les demandeurs de visas titulaires de passeports hors de la juridiction de l'Ambassade sont priés de présenter un document officiel délivré par les autorités habilitées prouvant le séjour légal dans les pays de sa juridiction. Les dossiers des touristes de passage ne sont pas acceptés.

